



**Bien vous informer  
pour accueillir  
votre bébé**

Conseil en périnatalité  
Région Lausanne

Grossesse, maternité, paternité:  
**DES PROFESSIONNELS  
AVEC QUI PARLER!**

# Conseil en périnatalité



Bien vous informer  
pour accueillir votre bébé



## Cadre général

Public cible

Objectifs

Démarche

Accessibilité

Orientation vers la prestation

Intervenantes

Rôle de la sage-femme  
conseillère

Rôle de l'assistante sociale

Prendre rendez-vous

- Un accompagnement des futurs parents visant à leur apporter de l'écoute, un **soutien**, des **informations** et une **orientation**;
- Un ou plusieurs entretiens menés par une sage-femme conseillère en périnatalité et/ou une assistante sociale;
- Une des prestations du Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans) – parents.



Cadre général

Public cible

Objectifs

Démarche

Accessibilité

Orientation vers la prestation

Intervenantes

Rôle de la sage-femme

conseillère

Rôle de l'assistante sociale

Prendre rendez-vous

- Tous les futurs parents, femmes, hommes ou couples (familles traditionnelles, recomposées, monoparentales, homoparentales);
- Attention particulière portée aux personnes en situation vulnérable (grossesses multiples, mères seules, migration, précarité, fragilités psychiques, toxicodépendances, mineures enceintes, personnes sans papiers ni assurances, violence domestique, adoption, etc.).



Cadre général

Public cible

Objectifs

Démarche

Accessibilité

Orientation vers la prestation

Intervenantes

Rôle de la sage-femme  
conseillère

Rôle de l'assistante sociale

Prendre rendez-vous

- Offrir un espace d'écoute adapté à cette période de changements;
- Reconnaître et renforcer les capacités et les compétences des futurs parents;
- Assurer la sécurité (mère, enfant, père);
- Favoriser la construction du lien parents-enfants;



Cadre général

Public cible

Objectifs

Démarche

Accessibilité

Orientation vers la prestation

Intervenantes

Rôle de la sage-femme

conseillère

Rôle de l'assistante sociale

Prendre rendez-vous

- Garantir l'équité d'accès aux ressources (santé, sociales, institutionnelles, juridiques);
- Garantir l'information et l'orientation;
- Agir en terme de prévention dans les domaines:
  - de la santé maternelle/paternelle et infantile (tabac, alcool, diabète, prématurité, dépendances);
  - socio-économiques, en cas de difficultés liées à des contextes de vulnérabilité (par exemple, migration, stress lié à des conditions de précarité ou de travail);
  - de la dépression pré- et post-natale ou autres pathologies psychiatriques;
  - de la violence et maltraitance intrafamiliale.



Cadre général

Public cible

Objectifs

Démarche

Accessibilité

Orientation vers la prestation

Intervenantes

Rôle de la sage-femme

conseillère

Rôle de l'assistante sociale

Prendre rendez-vous

- Crée la cohérence dans la prise en charge: **coordination, organisation et mobilisation** de l'entourage familial, communautaire, associatif et des réseaux professionnels;
- Collecte et transmission des **informations bio-psycho-sociales**, détection, analyse, évaluation des **facteurs de risque** pour la mère et l'enfant;
- **Orientation** vers les services compétents, mise en place du réseau nécessaire;
- **Information** des futurs parents sur leurs **droits**, aide pour les faire respecter si nécessaire;





Cadre général

Public cible

Objectifs

Démarche

Accessibilité

Orientation vers la prestation

Intervenantes

Rôle de la sage-femme

conseillère

Rôle de l'assistante sociale

Prendre rendez-vous

- Si la protection de l'enfant n'est pas assurée, **signalement** à la Justice de Paix et au Service de protection de la jeunesse;
- Si la jeune fille est mineure, **information** à la Justice de Paix (qui fera si nécessaire intervenir l'Office des curatelles et des tutelles professionnelles (OCTP));
- **Accompagnement** des femmes qui souhaitent donner leur enfant en adoption.



Cadre général

Public cible

Objectifs

Démarche

Accessibilité

Orientation vers la prestation

Intervenantes

Rôle de la sage-femme  
conseillère

Rôle de l'assistante sociale

Prendre rendez-vous

- Les futurs parents peuvent demander à bénéficier de la prestation **en tout temps**;
- La sage-femme et l'assistante sociale peuvent être consultée **dès le début de la grossesse** et durant toute la période périnatale;
- Les entretiens
  - peuvent avoir lieu en **individuel**, en **couple**, en **famille** ou en compagnie d'une **personne accompagnante**;
  - **ne sont pas facturés**.



Cadre général

Public cible

Objectifs

Démarche

Accessibilité

Orientation vers la prestation

Intervenantes

Rôle de la sage-femme

conseillère

Rôle de l'assistante sociale

Prendre rendez-vous

- **Rôle essentiel des partenaires** du réseau médico-social pour garantir que les futurs parents sont orientés vers la prestation **suffisamment tôt** pour pouvoir en bénéficier:
  - que la grossesse présente des difficultés ou non, **ne pas attendre** que le terme soit proche pour informer les futurs parents;
  - faire connaître la prestation à **tous les futurs parents le plus tôt possible, mais au minimum à partir du 2ème tiers de la grossesse;**
  - si le professionnel détecte un **risque** pour la santé ou la sécurité de la mère et de l'enfant: **encourager vivement** les futurs parents à **prendre rendez-vous au plus vite**, ou même organiser le rendez-vous d'entente avec eux.



Cadre général

Public cible

Objectifs

Démarche

Accessibilité

Orientation vers la prestation

Intervenantes

Rôle de la sage-femme  
conseillère

Rôle de l'assistante sociale

Prendre rendez-vous

- Des spécialistes en promotion de la santé et en prévention périnatale, formées en entretien et en relation d'aide et impliquées activement dans le travail en réseau:
  - **sages-femmes conseillères en périnatalité**: expérience hospitalière d'au moins 3 ans;
  - **assistantes sociales**: connaissances approfondies et constamment réactualisées dans les domaines juridique et des assurances notamment, avec un accent particulier mis sur les questions liées à la maternité, au travail, à la filiation, à la migration.



Cadre général

Public cible

Objectifs

Démarche

Accessibilité

Orientation vers la prestation

Intervenantes

Rôle de la sage-femme  
conseillère

Rôle de l'assistante sociale

Prendre rendez-vous

- **Ecoute, soutien et accompagnement:**
  - vécu physique et émotionnel, grossesse, accouchement, séjour à la maternité, retour à domicile, allaitement, sexualité, contraception ;
  - changements dans le couple, la famille, au travail ;
  - projet de naissance et attentes face aux professionnels, préparation du dossier de transmission périnatal ;
  - santé au travail;
  - future organisation familiale, rôle parental ;
  - comment prendre soin de sa santé et de celle de l'enfant (alimentation, activité physique, tabac, etc.);
- **Information:** cours de préparation à la naissance, services, ressources, associations, professionnels à disposition;



Cadre général

Public cible

Objectifs

Démarche

Accessibilité

Orientation vers la prestation

Intervenantes

Rôle de la sage-femme

conseillère

Rôle de l'assistante sociale

Prendre rendez-vous

- **Information, accompagnement et orientation sur:**

- **droit du travail** (ex: conditions de travail pendant la grossesse et dès la fin du congé maternité (par ex. allaitement), droit au congé maternité, conflits professionnels, etc.);
- **questions sociales** (problèmes de permis et d'assurances, garde d'enfants, etc.);
- **questions juridiques et filiation** (reconnaissance paternelle, recherche en paternité, procédure de désaveu, séparation, divorce, mère mineure ou sous curatelle, adoption, etc.);
- **questions financières** (allocations, subsides, aides financières, pensions alimentaires, demandes de fonds, liens avec associations, etc.).



Cadre général

Public cible

Objectifs

Démarche

Accessibilité

Orientation vers la prestation

Intervenantes

Rôle de la sage-femme

conseillère

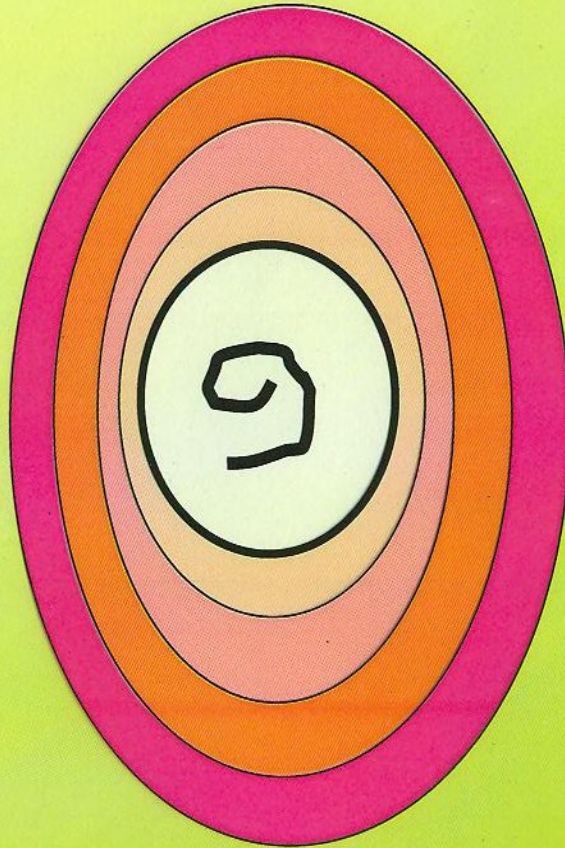
Rôle de l'assistante sociale

Prendre rendez-vous

- **Dans le canton:** centres Profa à Aigle, Orbe/Vallorbe/La Vallée de Joux, Nyon, Morges, Payerne, Vevey, Yverdon-les-Bains;
- **Dans la Région Centre** (Lausanne et environs):
  - Centres Profa à Lausanne et Renens;
  - Maternité du CHUV (patientes souhaitant accoucher dans cet établissement).



# Dynamique Familiale Systémique



Mère

Père

Famille

Amis

Société

Culture





# Situation clinique

Madame Cameron (nom fictif)

Intervention du  
Travailleur social CAN Team



Face aux problèmes de violence dans le couple, il arrive que la seule solution pour protéger l'enfant soit la séparation de ses parents. Acceptation de cette réalité par Mme Cameron.

Jusque devant la porte de l'avocat: MPUC ou nouvel appartement ? Sursis

Aide concrète: raccompagner la mère et l'enfant à domicile à la sortie de la maternité, juin 2014.



Juillet, du côté du père: discussions, passage à l'Unité d'alcoologie du CHUV avec présentation préalable du cas à 2 thérapeutes de cette unité. Monsieur Cameron débute son suivi en août 2014.

Juillet à octobre: Plusieurs coups de téléphone de Mme Cameron pour se plaindre de la poursuite des violences du mari lorsqu'il était alcoolisé.

Lors du dernier téléphone, proposition de retourner chez l'avocat pour effectuer une demande de MPUC. Madame accepte et nous prenons rendez-vous. Nous sommes en octobre 2014, le bébé a 4 mois.



Décision du juge d'un droit de visite inapplicable aux yeux des professionnels psychosociaux.

Rédaction d'une lettre commune entre le CAN Team et le service d'alcoologie pour proposer un Point-Rencontre et assurer une cohérence dans les décisions concernant la protection de l'enfant.

Janvier 2015, bébé a 10 mois, il se développe bien et lorsqu'on le voit, un commentaire qui vient tout de suite à l'esprit est: il a la banane !



# CAN Team

Créé en 1994

1 médecin responsable 40%  
2 médecins CDC 50% chacun  
1 psychologue à 20%  
1 travailleur social (AS) à 90%

Réunion hebdomadaire d'un groupe  
pluridisciplinaire à la MAT + CHUV + HEL



# Base de travail:

Directives institutionnelles des Hospices /DMCP

Loi sur la Protection des Mineurs (LProMin) du 04.05.2004.

Devoir de signalement de la part du professionnel. *Art. 26: Toute personne qui, dans le cadre d'une fonction en relation avec les mineurs, qu'elle soit exercée à titre principal, accessoire ou auxiliaire, a connaissance d'une situation d'un mineur en danger dans son développement pouvant justifier l'intervention du département, a le devoir de la lui signaler.*



# Volet détection: CHUV – HEL

Mauvais traitements – abus sexuels – négligence –  
enfants exposés à la violence du couple

CAN Team: lieu de réflexion et de référence. Lieu décisionnel quant à l'aide ou au suivi à apporter et aux démarches à faire pour mettre cela en œuvre.

Coordination entre les différentes équipes hospitalières, les autres professionnels et les instances officielles extra-hospitalières.



# Volet prévention: Maternité + Néonatalogie

Accompagnement grossesse, suivis de sevrages ou questions autour des compétences parentales et capacités à prendre en charge un enfant au retour à domicile.

Mise en place d'un réseau opérationnel durant la grossesse et après le retour à domicile, si possible dans la perspective du long terme.

Travail psychosocial en collaboration étroite avec les sages-femmes conseillères de la maternité du CHUV.





Merci de votre attention !

